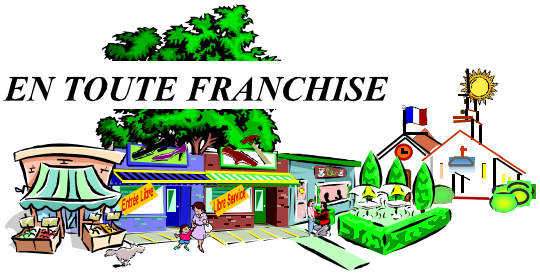

MARIGNANE, le 16 février 2006

AR 4235 1040 5 FR

Monsieur Jacques PFISTER
Président de la C.C.I.M.
Palais de la Bourse
B.P. 21856
13221 MARSEILLE

32 ans d'absentéisme de la C.C.I.M. dans l'élaboration des POS ou PLU.

Monsieur le Président de la C.C.I. de Marseille,

En violation des articles 25 et 26 de la loi du 27 décembre 1973, alors que la participation était obligatoire, la Chambre de Commerce et d'Industrie de Marseille n'a jamais participée à l'élaboration d'aucun plan d'occupation des sols, de ses modificatifs ou l'élaboration du plan local d'urbanisme dans le département des Bouches du Rhône.

Les conséquences du manque de représentation des commerçants de proximité par leur compagnie consulaire auprès des Elus et des collectivités ont permis dans le département de Bouches du Rhône un suréquipement irréversible de grandes surfaces et l'élimination massive de cette catégorie professionnelle de commerçants indépendants.

Les derniers exemples catastrophiques de suréquipement ne manquent pas : Pélissanne, Grans, Salon de Provence, Chateauneuf les Martigues.

Le Schéma de Développement Commercial, malgré le décret 2002-1369 du 22 novembre 2002, n'est toujours pas approuvé et Monsieur le Préfet des Bouches du Rhône refuse de publier les densités commerciales du Département rapprochées à celle au niveau national.

Pour ces raisons, nous vous sollicitons afin de connaître si vous envisagez de mettre en œuvre après 32 ans de carence de la C.C.I. de Marseille et de promulgation de la loi 73-1173 du 27 décembre 1973 une commission chargée à l'élaboration des P.L.U. ou si, comme vos prédécesseurs, vous entendez vous désintéresser totalement de la disparition du commerce de proximité dont le rôle social n'est plus à démontrer.

Dans l'attente de votre réponse,

Nous vous prions de croire, Monsieur le Président de la C.C.I.M., en l'expression de notre considération distinguée.

DONNETTE Martine
La Présidente

Pièces jointes :
Courrier de la C.C.I.M. du 24 août 2005
Courrier de la mairie de Pélissanne du 5 décembre 2005

Association loi 1901 créée en 1994 de Franchisés, Ex Franchisés et de Commerçants Indépendants
Siège : 1 rue François Boucher – 13700 MARIGNANE S/ Préfecture d'Istres 01/05688 CNIL 747659
Adhérente SOCIAM Tél 06 09 78 09 53 Fax 04 42 88 57 80 http://entoutefranchise.free.fr